

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR
L'AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL n° 22-23.01

RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE : n° 22-23 / 03

CONSIDÉRANT le changement de cote R à l'admission pour le Baccalauréat en administration et le Baccalauréat en sciences comptables de l'UQAM effectifs pour l'automne 2022, et ce faisant pouvant amener une baisse d'effectifs étudiants au Baccalauréat en gestion du tourisme et de l'hôtellerie (BGTH);

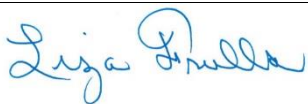
CONSIDÉRANT la recommandation du 2 septembre 2022 adoptée à l'unanimité par les membres du comité de programme en gestion du tourisme et de l'hôtellerie (BGTH) d'approuver la diminution de la cote R d'admission de 24.00 à 22.00 à partir de l'hiver 2023 pour le cheminement régulier (7307 et 7317);

CONSIDÉRANT la nouvelle entente ITHQ-UQAM en vigueur depuis le 22 juillet 2022, ce type de modifications aux conditions d'admission du programme doit être recommandé par la Commission des études universitaires à la direction générale de l'ITHQ avant d'être soumis aux instances de l'UQAM.

La Commission des études universitaires recommande à la Directrice générale la diminution de la cote R d'admission de 24.00 à 22.00 à partir de l'hiver 2023 pour le cheminement régulier (7307 et 7317).

**PROPOSÉE PAR JEAN-CHARLES MARIN
APPUYÉE PAR JEAN-THOMAS HENDERSON
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



La Directrice générale

Date : Le 12 octobre 2022

c.c. ➤ Membres de la Commission des études universitaires